ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 3 AU 10 DECEMBRE

C'EST MAINTENANT !

LA CONFIANCE SE CONCRÉTISE DANS L'ACTION

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE: DES DROITS, PAS DE PROMESSES



À la PJJ, comme ailleurs, les inégalités persistent. La CGT PJJ exige des mesures immédiates !

1 LE CONSTAT

Malgré les accords relatifs à l'égalité professionnelle au sein du Ministère de la Justice 2024 - 2026, les inégalités persistent et les mesures restent insuffisantes.

La bonne volonté ne remplace pas des garanties opposables.

Sans moyens concrets, ce ne sont que des paroles en l'air.

2 LES MESURES EXISTANTES

- **Réseau égalité-diversité interministériel méconnu par les agents**
- **Catalogue de bonnes intentions sans moyens concrets pur les mettre en œuvre**
- **Plateformes de signalement et numéros verts qui ne remplacent pas le contact humain**
- **Formations en ligne, guides, protocoles, communications inexploités**
- **Référent·es égalité-diversité sans temps dédié pour exercer leur mission**

3 NOS REVENDICATIONS

REVALORISER LES CARRIÈRES DES MÉTIERS FORTEMENT FÉMINISÉS

- Rattrapage de carrière automatique due aux interruptions liées à la parentalité
- Revaloriser les grilles et point d'indice
- Des campagnes d'avancement correctrices
- Compenser les effets des congés maternité et parentaux
- Maintien intégral de la rémunération et de la carrière
- Briser le plafond de verre en encourageant l'accès des femmes aux postes à hautes responsabilités

PROTÉGER LES AGENT·ES ENCEINT·ES

La protection ne doit pas dépendre de la bonne volonté des directions

- Évaluation des risques et aménagements nécessaires
- Retrait des missions dangereuses sans perte de salaire
- Octroie d'ASA en lien avec la santé des femmes

Missions concernées :
Les unités d'hébergement, les PEAT, les interventions en situation de violence ou de crise, toutes les permanences, le travail isolé avec l'accueil du public, les déplacements fréquents, les astreintes et horaires atypiques.

Le ministère reconnait la nécessité de sécuriser les personnes enceintes. Cette orientation doit devenir un droit effectif pour les agent·es de la PJJ exposées aux risques de certaines missions.

COMBATTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

- Tolérance zéro : transparence, protection des victimes et témoins,
- Mobilité prioritaire selon les situations
- ASA dans le cadre du traitement de la situation
- Accompagnement RH confidentiel
- Lutte stricte contre le sexisme ordinaire

IMPOSER L'OBLIGATION DE RÉSULTATS

- **Objectifs chiffrés, suivi annuel**
- **Impliquer systématiquement les organisations syndicales**
- **Moyens humains et financiers dédiés**
- **Sensibilisation de tous·tes les agent·es à l'égalité professionnelle**
- **Temps dédié pour référent·es égalité-diversité**
- **Formations obligatoire pour les cadres**

Pour les droits des femmes, la CGT PJJ Sud-Est continuera de revendiquer l'égalité professionnelle dans toutes les instances et sous toutes ses formes.

L'égalité réelle ne se demande pas, elle se gagne! la CGT PJJ Sud-Est continuera de se battre.

CGT PJJ Sud-Est | POUR LES DROITS DES FEMMES VOTEZ CGT